

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2021

**Présents :** Mmes : Nathalie RICARD, Catherine LACAZE, Agnès LERIS ; Mrs : Claude CONQUET, Olivier FRAYSSINET, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE

**Excusées :** Mmes Laurence CASTELNAU, Joseline COURNEDE (a donné pouvoir à Michel MAROT)

Secrétaire de séance : Michel MAROT

### **Ordre du jour.**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### **Décision par délégation du Maire.**

Reporté au prochain conseil de décembre.

### **Nouvelle tarification des photocopies pour les associations.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le nouveau contrat de location du photocopieur précisant le coût facturé des copies et la délibération n°01/2018 du 28/02/2018. Elle précise que les différentes associations communales peuvent venir en mairie faire leur tirage et propose de fixer les tarifs actualisés suivants :

- Format A4 noir et blanc : 0,0042 €
- Format A4 couleur : 0,042 €
- Fourniture papier A4 : 0,008 €
- Fourniture papier A3 : 0,023 €.

La facturation sera réalisée tous les semestres. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **Adressage – DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).**

Madame le Maire expose le projet d'adressage dont le coût prévisionnel s'élève à 14 494,52 € HT et précise qu'il est susceptible de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût total : 14 494,52 € HT (étude, plaques, numéros et pose) :

DETR : 7 247,26 € ; Autofinancement communal : 7 247,26 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'arrêter le projet d'adressage, d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus, de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### **Dénominations des voies.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle dénomination des voies comme suit :

Cami Ferrat , Chemin de Blancar, Chemin de la Combette, Chemin de la Valse, Chemin de Mignot, Chemin de Pech Petit, Chemin de Saint Jacques, Chemin de Sembelou, Chemin des Cabanes, Chemin des Fontanelles, Chemin des Fournets, Chemin du Bartalay, Chemin du Chalet, Chemin du Clos del Mas, Chemin du Lac, Chemin du Lac de Fraysse, Chemin du Lac des Oies, Chemin du Lac du Mas de Vers, Chemin du Mas d'Albenque, Chemin du Mas de Batié, Chemin du Mas de Vinel, Chemin du Pech de Brau, Chemin du Pech de Raynal, Impasse de Gouzou, Impasse de l'Hôpital, Impasse du Château, Impasse du Clos Bas, Impasse du Domaine, Impasse Libellule et Papillon, Impasse du Mas de la Tigne, Impasse du Mas de Not, Impasse du Forgeron, Route de Beuzac , Route de Biargues, Route de Bramefol, Route de Gouzou, Route de Poux Blanc, Route de Pouzergues, Route des Fournets, Route du

Centre Bourg, Route du Combal, Route du Mas de Ballard , Route du Mas de Batié, Route du Mas de Soulié, Route du Mas de Vers, Route du Mas de Vinel, Route du Moulin, Route du Peuplier, Route de la Pouzeraque, Traverse des Oliviers, Place de l’Eglise, Place des Festivités.

### **Examen de la demande de subvention du Collège Emile Vaysse.**

Dans l’attente d’information supplémentaire de l’établissement scolaire, ce point est ajourné.

### **Révision du taux de la taxe d’aménagement.**

Cette taxe est appliquée pour tous les permis de construire, les déclarations de travaux ainsi que les extensions déposés en Mairie. Jusqu’à présent l’étude de ces dossiers était gérée gratuitement par l’état ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le service en matière d’instruction sera réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Pour cela, la commune devra adhérer et participer financièrement à cette nouvelle compétence. Afin de couvrir les frais liés à cette nouvelle dépense, le Conseil Municipal, à l’unanimité, a décidé de relever le taux de la taxe d’aménagement de 1,70 % à 2,50 %.

### **Voirie communautaire : Validation classement et déclassement des voies.**

Reporté au prochain conseil de décembre

### **Déclassement portion voirie.**

Les propriétaires d’une maison Place de l’Église, ont pour projet d’acquérir une maison mitoyenne à la leur. Ils souhaiteraient planter une bordure végétale sur l’espace public afin de rendre les lieux plus harmonieux ; de ce fait ils envisageraient que la commune cède cette bande de terrain en bordure de route. Le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre mais donne son accord de principe pour une végétalisation. La finalisation du projet sera étudiée lorsque l’achat de la maison sera effectif.

### **Projets de limitation de vitesse.**

\* Biargues. Les habitants souhaitent une réduction de la vitesse dans le hameau. Le Conseil Municipal opte pour l’installation de panneaux limitant la vitesse à 50 km/h ; pour cela il conviendra aussi de positionner des panneaux d’entrée et de sortie du hameau. Comme cette voirie est limitrophe avec la commune de Laburgade une décision commune à ces deux municipalités sera nécessaire pour la mise en place.

\* Mignot. Une habitante de ce hameau a transmis un courrier à la mairie pour demander une réduction de la vitesse sur la départementale D26, ainsi que sur le chemin de Mignot.

Madame le Maire a transmis la demande à la collectivité départementale pour la route D26. Pour le chemin de Mignot, elle organisera une rencontre avec les habitants du hameau afin de trouver une solution amiable.

\* Le Bourg. La pose d’un compteur a été effectuée par le Conseil Départemental. L’étude va permettre de comptabiliser le nombre de véhicules ainsi que la vitesse de passage. A l’issue de cette étude, une réunion avec les professionnels du Conseil Départemental permettra de prendre la décision adéquate qui permettra une réduction réelle de la vitesse dans le bourg.

### **Informations diverses.**

Décorations de Noël : afin d’embellir le bourg la municipalité a fait l’acquisition de quatre guirlandes « guinguette » de 20 mètres chacune pour un montant de 579.70 € TTC. Cette guirlande permettra aussi d’être utilisée pour d’autres événements. Pose des décorations le samedi 4 décembre à 14h.

Pompe du lac du Fraysse : le nettoyage de la pompe par un sablage est en cours pour un

montant de 363 € TTC. La remise en place doit avoir lieu dans les prochains jours.

Aménagement du lac du Fraysse : la plantation d'arbres est réalisée. Le programme d'embellissement est terminé.

Bornes à incendie : l'entreprise VEOLIA a procédé à leur vérification. Elles sont toutes les 3 aux normes. L'entreprise a procédé gratuitement à quelques réparations.

PLUI : le pré zonage est en cours d'élaboration

Lecture de courrier : Une habitante du hameau des Fournets a transmis un courrier à Mme le Maire et a souhaité qu'il soit lu au cours du Conseil Municipal. Mme le Maire a donné lecture de cette lettre. La réponse a été faite en précisant que conformément aux articles L. 2121-10 et R. 2121-7 du CGCT l'affichage des convocations a lieu à la porte de la mairie.

Association la « Gariotte Crempsoise » : l'Assemblée Générale a eu lieu le 20 novembre dernier. Le nouveau bureau est composé de Mme COUYBA Monique Présidente, Mme Menotti Ghilaine Trésorière et Mme Miramond Régine Secrétaire. Cette association a décidé de tenir un marché de Noël le samedi 11 décembre en extérieur. Une convention sera signée avec la municipalité afin d'encadrer la mise à disposition des biens municipaux.

Mise à disposition de la salle intergénérationnelle : La « Gariotte Crempsoise » a demandé la mise à disposition gracieuse de la salle le lundi après-midi afin de poursuivre son activité tricotage. Le Conseil Municipal a donné son accord. La convention, pour une durée de 6 mois, intégrera notamment le nettoyage des lieux après chaque utilisation.

Eclairage de la place des festivités (salle des fêtes) demande d'une famille : ce lieu accueille les enfants qui prennent le bus scolaire. Il convient d'éclairer la place pour la durée d'accueil le matin et le soir. Contact va être pris avec un électricien afin de doter les deux poteaux électriques existants de cellules solaires et minuteurs.

### **Informations des commissions.**

Réunion Territoire d'Energie Lot (FDEL) du 4 novembre : Claude Conquet a participé à cette réunion. Compte-rendu : Création d'un espace client sur le portail Enedis.fr (cartographie de la commune, basse et moyenne tension, nombre de points de livraison, ...) ; 30 % de la consommation électrique est produite dans le département du Lot ; Linky : 111 000 compteurs dans le Lot (soit 83 % de compteurs posés et 20 000 reste à poser)

Conseil d'école du 16 novembre : Le compte-rendu du conseil des écoles élémentaire et maternelle de Lalbenque a été envoyé à tous les élus. Catherine Lacaze a participé à cette réunion.

### **Questions diverses.**

Néant.

La séance est levée à 22h30.